

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers municipaux de la commune de Chenoise-Cucharmoy, se sont réunis en salle du conseil au 11 rue Dimeresse à Chenoise-Cucharmoy, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Alain BONTOUR, maire.

Date de la convocation : 16/06/2025
Date d'affichage : 16/06/2025
Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 13
Pouvoirs : 5
Nombre de votants : 18

Etaient présents : Alain BONTOUR, Jean-Claude CACKAERT, Anthony CARTER, Gilles CHAMPTOUSSEL, Laure DEMAHIS-BALLOU, Christine DINNEWETH, Béatrice JUNG, Cloé KARTNER, Jean-Noël KARTNER, Aurélie LEBEL, Catherine MAILLOT, Jeannine RICHARDOT, Fabrice PATAUX.

Absentes excusées : Mathilde BADIN, Mégane HERBIN.

Pouvoir : Emeric DROUIN à Christine DINNEWETH, Arnaud LACOMME à Gilles CHAMPTOUSSEL, Gilles MARIE à Jeannine RICHARDOT, Jean-Philippe ROUSSEAU à Aurélie LEBEL, Malika SAHARAOUI à Béatrice JUNG.

Secrétaire de séance : Gilles CHAMPTOUSSEL.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

oOo

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 était joint aux invitations pour la présente séance. Aucune observation n'étant faite en séance, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du 14 avril 2025.

oOo

RENDU COMPTE DES DELEGATIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a consenti un certain nombre de délégations au maire. Dans le cadre de la gestion des affaires courantes de la commune, depuis le précédent conseil municipal, les actes suivants ont été signés :

- Signature d'un devis le 30 avril 2025 avec la société EUTHIKOS d'un montant de 1 260 € pour l'analyse du marché de restauration pour la cantine scolaire et la résidence autonomie.
- Signature d'un devis le 13 mai 2025 avec la société CARDIOSECOURS pour l'acquisition de 2 défibrillateurs pour un montant de 3 634.80 €.
- Signature d'un devis le 16 mai 2025 avec la société NANTILLET FRERES pour l'acquisition

d'une imprimante pour un montant de 282 €.

- Signature d'un devis le 16 mai 2025 avec la société EURODROP pour le tirage du feu d'artifice du bal des pompiers, pour un montant de 3 600 €.
- Signature d'un devis le 16 mai 2025 avec la société FORMATION PRO pour faire passer la formation A.I.P.R à 2 agents des services techniques, pour un montant de 358 €.
- Signature le 19 mai 2025 d'un devis avec la société CHEVRIER FILS pour la réparation de la toiture de la salle des fêtes en tuiles plates, pour un montant de 41 027.40 €.
- Signature le 19 mai 2025 d'un devis avec la société RONYELEC pour la dépose de la partie électrique suite aux travaux de réfection de la charpente et du faux plafond, pour un montant de 11 414.89 €.
- Signature le 22 mai 2025 d'un devis avec la société DE SOUSA pour la rénovation d'une partie de la façade du bâtiment du 2 Ruelle Saint-Loup, pour un montant de 10 469.80 €.
- Signature le 22 mai 2025 d'un contrat de maintenance avec la société IBS'ON pour le système de vidéoprotection. Contrat conclu pour un an à compter du 1^{er} septembre 2025, pour un montant 3 744 €.
- Signature d'un devis avec la société ALCEVI pour la passation d'un CACES engins de chantier (recyclage) pour un agent des services techniques, pour un montant de 900 €.
- Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société PRELY INGENIERIE, pour l'accompagnement de la commune dans la constitution du dossier F.E.R 2025, pour un montant de 12 300 € (10 250 € HT).
- Signature d'un devis avec la société RESO SYS d'un montant de 5 611.02 €, pour l'installation de 13 modules de signalisation intrusion (PPMS intrusion) et signalisation confinement (PPMS risques majeurs) sur tout le site de l'école primaire.
- Signature d'un devis avec la société RECRE ACTION pour 2 passages de maintenance préventive et réglementaire : contrôle fonctionnel et maintenance des aires de jeux de la commune, pour un montant de 2 400 €.

Le conseil municipal prend acte de ces signatures.

oOo

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'EQUIPEMENT RURAL 2025

Monsieur le maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, le Département de Seine-et-Marne accompagne les communes de moins de 2 000 habitants dans leur projet d'investissement à travers le Fonds d'Equipeement Rural.

La commune souhaite déposer un dossier pour réaliser des travaux de voirie :

- ✓ Rue et Place des Tilleuls
- ✓ Rue du Bouquet Bleu

Le coût de ces travaux est estimé à 111 165 € HT (soit 133 398 € TTC). Il est rappelé que le taux de la subvention F.E.R est de 50 % maximum, appliqué à un montant subventionnable plafonnée à 100 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Départemental de Seine-et-Marne au titre de la subvention F.E.R 2025.

oOo

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le maire explique que pour mener à bien les projets de dépenses au titre de l'année 2025, il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie, assurant ainsi le relais des sorties et des entrées de fonds, pour un montant de 100 000 €.

Caractéristiques principales de cette ligne de trésorerie :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 12 mois
- Intérêts : trimestriels
- Taux : variable
- Index : Euribor 3 mois instantané J-2 (si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0)
- Marge sur index : 0.76 %
- Remboursement : « in fine »
- Frais de dossier : 100 €

La commune de Chenoise-Cucharmoy s'engage à verser 100 euros de frais de dossier, payables en une seule fois par mandat dès la mise à disposition des fonds, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.

La commune s'engage également pendant toute la durée du crédit à faire inscrire les intérêts payés ainsi que les commissions diverses à son budget, puis au compte administratif, et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour en assurer le paiement.

La commune s'engage à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

La commune confère toutes délégations utiles à son maire pour la réalisation de l'emprunt, à la signature du contrat de prêt à passer avec le prêteur et à l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le recours à une ligne de trésorerie.

oOo

EXTINCTION DE CREANCES IRRECOURABLES

Monsieur le maire indique que les services de la mairie ont reçu de la Direction Générale des Finances Publiques, un dossier d'effacement de dettes pour un contribuable de la commune, pour un montant de 611.21 €.

Par jugement en date du 06 février 2025, la commission de surendettement a imposé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Cela signifie que la dette doit être effacée.

La trésorerie de Provins est dans l'impossibilité de recouvrer cette somme qui correspond à des factures d'assainissement impayées.

L'assemblée délibérante est invitée à prendre une délibération d'effacement de dette pour motif de surendettement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 5 ABSTENTIONS (Gilles CHAMPTOUSSEL, Arnaud LACOMME, Jeannine RICHARDOT, Gilles MARIE, Catherine MAILLOT) et 13 CONTRE (Alain BONTOUR, Jean-Claude CACKAERT, Anthony CARTER, Laure DEMAHIS-BALLOU, Christine DINNEWETH, Emeric DROUIN, Béatrice JUNG, Malika SAHARAOU, Cloé KARTNER, Jean-Noël KARTNER, Aurélie LEBEL, Jean-Philippe ROUSSEAU, Fabrice PATAUX), émet un avis défavorable quant à l'effacement de cette créance.

Cependant étant donné que l'effacement de la dette s'impose aux parties à la date de la décision de la commission de surendettement, les crédits correspondants seront inscrits au compte 6542 «créances éteintes » du budget assainissement de l'exercice 2025. Il sera procédé à l'annulation des titres correspondants.

oOo

MODIFICATION DU PERIMETRE DU S.D.E.S.M PAR L'ADHESION DES COMMUNES DE SAVIGNY-LE-TEMPLE ET QUINCY-VOISINS

Monsieur le maire indique que les communes de Savigny-le-Temple et de Quincy-Voisins souhaitent adhérer au S.D.E.S.M pour la compétence : « Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ».

Par délibérations en date du 05 mars et du 9 avril 2025, le comité syndical du S.D.E.S.M a approuvé ces demandes d'adhésion. La commune de Chenoise-Cucharmoy, membre du SDESM est invitée à se prononcer sur ces 2 demandes, qui emporteront modification du périmètre du syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces deux demandes d'adhésions.

oOo

QUESTIONS DIVERSES

Ouverture du restaurant LA LANTERNE :

Monsieur le maire indique que l'ouverture du nouveau restaurant de Chenoise-Cucharmoy, ouvrira ses portes lundi 30 juin 2025 avec de nouveaux propriétaires très motivés et enthousiastes.

Commerçants Place de l'église :

Tous les vendredis à partir de 16 heures, une fromagère installe son stand Place de l'église. Depuis peu, la commune accueille Romilly Viandes. Nous espérons pouvoir accueillir prochainement d'autres commerçants.

Ecole :

Monsieur le maire annonce que l'école de Chenoise-Cucharmoy a remporté cette année le challenge Alain PEYREFITTE (cross scolaire) et félicite les élèves pour cette victoire.

Ce challenge remonte aux années 80 et permet tous les ans, une belle confrontation sportive pour les écoliers du Provinois.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE CHENOISE-CUCHARMOY
1 ruelle Saint-Loup
77160 CHENOISE-CUCHARMOY

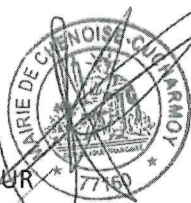
Initiée conjointement à l'origine par les maires de Provins, de Chenoise, d'Alain Peyrefitte et Maurice Moreau, ce challenge qui récompensait les meilleurs, portait alors le nom de ces deux disparus. Durant les premières années de cette compétition, les écoliers et enseignants de Chenoise ont remporté 9 victoires consécutives, et trois fois le challenge. Chenoise, après ses 9 victoires et une interruption sur une année, remporta la course une 10ème fois.

L'année 2025 marque une nouvelle victoire pour l'école de Chenoise-Cucharmoy !!

La séance est levée à 20 h 10

Le maire,

Alain BONTOUR



Le secrétaire de séance

Gilles CHAMPTOUSSEL

